



**Communauté de Communes Cœur de Garonne**

**Siège social :**

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

**Siège administratif :**

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

**Décision du Président**

**N° DEC-2020-5-7-5**

**23 juin 2020**

**Objet : Demande d'aide financière au titre de la programmation 2020 des contrats de territoire (Conseil départemental) : travaux de création d'un stade d'entraînement à Rieumes.**

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 19 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 réservant au conseil communautaire certaines attributions ;

VU l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et plus particulièrement son article 1<sup>er</sup>-II accordant de droit l'ensemble des attributions de l'organe délibérant au président de l'EPCI, à l'exception des matières des matières énumérées du 1<sup>o</sup> au 7<sup>o</sup> de ce même article ;

VU la délibération du conseil communautaire n° D-2017-2-5-4 du 31 janvier 2017 portant délégation de pouvoirs au Président,

VU l'avis favorable du Bureau consulté le 18 juin 2020 ;

Considérant la proclamation de l'Etat d'urgence sanitaire à compter du 24 mars 2020 ;

Considérant que les conseils municipaux des communes membres n'ont pas tous été élus au complet à l'issue du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales ;

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de création d'un stade d'entraînement sur la commune de Rieumes par le Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2019.

Travaux de création d'un stade d'entraînement :  
Montant global de l'opération de travaux : 372 000€ HT

Dépenses	Montant HT €	Recette	Montant € HT
Travaux	372 000€	Etat – DETR : 50%	186 000€
		Département : 30 %	111 600€
		Autofinancement	74 400€
<b>Total</b>	<b>372 000€</b>		<b>372 000€</b>

**Le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne**

**DECIDE**

D'autoriser Monsieur le Président le soin de solliciter une aide financière au titre de la programmation 2020 des contrats de territoire pour l'opération précitée.

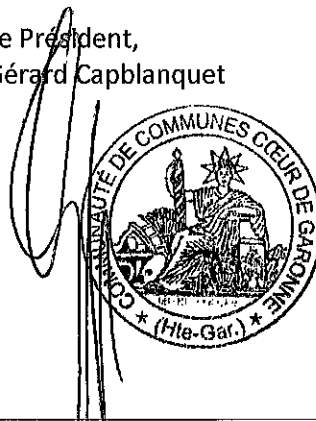
D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté dans l'exposé du projet.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne et transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision lors du conseil communautaire qui suivra.

Le Président,  
 Gérard Capblanquet



Acte rendu exécutoire par :	
- sa télétransmission en sous-préfecture le :	24/06/2020
- son affichage le :	24/06/2020
Publiée sur le site internet le :	24/06/2020
Transmise aux membres de l'assemblée le :	24/06/2020